

## RÈGLEMENT NUMÉRO 1077-4-2022

---

### **Règlement modifiant les règlements 272-90 et 108-92 relatifs aux conditions d'obtention de permis – Dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial**

---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements relatifs aux conditions d'obtention de permis numéros 272-90 et 108-92.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, de par le règlement numéro 1077-4-2022, ayant pour titre « Règlement modifiant les règlements 272-90 et 108-92 relatifs aux conditions d'obtention de permis – Dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial », le conseil municipal ordonne, décrète et statue ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

La section 3.1 du règlement 272-90 est modifié par l'ajout du paragraphe 5 suivant :

5- Toute habitation de type multifamilial doit faire l'objet d'un permis d'usage conditionnel à défaut d'avoir été spécifiquement autorisé par un certificat d'autorisation émis par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

#### **ARTICLE 3**

La section 3.1 du règlement 108-92 est modifié par l'ajout du paragraphe 5 suivant :

5- Toute habitation de type multifamilial doit faire l'objet d'un permis d'usage conditionnel à défaut d'avoir été spécifiquement autorisé par un certificat d'autorisation émis par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

---

Marc-André Maheu  
directeur général et greffier-trésorier

---

André Villeneuve  
maire

**CERTIFICAT D'APPROBATION ET/OU PROCESSUS D'ADOPTION**  
**Règlement 1077-4-2022**

1.	Adoption du premier projet de règlement	3 mai 2022
2.	Avis de motion	3 mai 2022
3.	Transmission à la MRC de D'Autray	16 mai 2022
4.	Avis public – séance publique de consultation	18 mai 2022
5.	Adoption du règlement (résolution 2022-06-207)	7 juin 2022
6.	Transmission à la MRC de D'Autray	6 juillet 2022
7.	Certificat de conformité de la MRC de D'Autray	7 juillet 2022
8.	Entrée en vigueur	7 juillet 2022
9.	Avis public et certificat de publication	8 juillet 2022

---

Marc-André Maheu  
directeur général et greffier-trésorier

---

André Villeneuve  
maire